|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 5-8 mai 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
|  | **Document RAG15-1/6-F** |
| **16 avril 2015** |
| **Original: chinois** |
| République populaire de Chine | |
| Propositions de modification de la RéSOLUTION UIT-R 1-6 | |

# 1 Introduction

Au cours de sa réunion tenue en 2014, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a examiné un projet de révision de la Résolution UIT-R 1 et formulé des propositions à cet égard (voir l'Annexe 2 de la Circulaire administrative CA/215 en date du 31 juillet 2014). La présente contribution fait état de certaines réflexions de la République populaire de Chine concernant ces modifications. Les propositions de modification et les numéros de chapitre/paragraphe sont fondés sur le Document [RAG14-1/21(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R14-RAG14-C-0021/en), et non sur la version de la Résolution UIT-R 1-6 actuellement en vigueur.

# 2 Questions et éléments de réflexion

## 2.1 Harmonisation des différents délais

Conformément à la version de la Résolution UIT-R 1-6 actuellement en vigueur, le § 13.2.2.2.1 précise que le Directeur annonce qu'il a l'intention de rechercher l'adoption de Recommandations nouvelles ou révisées à une réunion d'une commission d'études au moins deux mois avant la tenue de cette réunion; le § 13.2.2.2.2 indique que les projets de textes des Recommandations sont mis à disposition sous forme électronique au moins quatre semaines avant le début de la réunion de la commission d'études, et le § 3.1.10 stipule qu'un projet d'ordre du jour est publié six semaines au plus tard avant chaque réunion. En outre, conformément aux Lignes directrices sur les méthodes de travail, une réunion d'une commission d'études doit être annoncée trois mois à l'avance.

Compte tenu de la pratique habituelle suivie par l'UIT et de l'expérience qu'elle a acquise en la matière (à savoir que lorsque l'adoption de projets de Recommandations est demandée au cours d'une réunion d'une commission d'études, un projet de texte bien souvent parvenu à un degré d'élaboration suffisamment avancé a déjà été approuvé lors d'une réunion précédente d'une commission d'études ou d'un groupe de travail, si bien que les Etats Membres et les Membres de Secteur disposent de suffisamment de temps pour examiner ces projets de textes), il est proposé d'harmoniser les deux délais prescrits respectivement aux § 13.2.2.2.1 et § 13.2.2.2.2 pour fixer un seul et même délai de deux mois, à savoir que le Directeur informe les Etats Membres et les Membres de Secteur de son intention de rechercher l'adoption de Recommandations nouvelles ou révisées à une réunion d'une commission d'études et met à disposition les projets de textes des Recommandations sous forme électronique au moins deux mois avant une réunion d'une commission d'études.

Eu égard aux économies qui pourraient être réalisées sur le plan des ressources administratives, nous proposons également d'harmoniser le délai prescrit au § 3.1.10 avec celui qui est prévu dans les lignes directrices sur les méthodes de travail pour annoncer une réunion d'une commission d'études («trois mois à l'avance»), afin que les réunions des commissions d'études soient annoncées au moins trois mois à l'avance et que le projet d'ordre du jour soit mis à la disposition des participants au moment de cette annonce.

## 2.2 Application de la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) aux Questions de l'UIT-R

Au cours de sa réunion de 2014, le GCR a recommandé que la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PSAA) soit appliquée aux Questions de l'UIT-R, afin de raccourcir les délais relatifs à l'adoption et à l'approbation des Questions et de mieux rendre compte de la réalité. Cependant, il convient de noter que les Recommandations diffèrent quelque peu des Questions sur le plan du contenu et des fonctionnalités. Si le GCR à sa réunion actuelle envisage de supprimer la procédure PSAA pour les Questions de l'UIT-R, nous proposons de préciser qu'une réunion d'une commission d'études peut adopter des Questions nouvelles ou modifiées sans qu'il soit nécessaire que le Directeur annonce son intention de rechercher l'adoption de Questions nouvelles ou révisées à une réunion d'une commission d'études au moins deux mois avant l'ouverture de cette réunion.

Les propositions de modification figurent dans la Pièce jointe au présent document.

**Pièce jointe:** 1

Pièce jointe

Proposed revisions to Resolution UIT-R 1-6

Working methods for the Radiocommunication Assembly, the Radiocommunication Study Groups, and the   
Radiocommunication Advisory Group

(1993-1995-1997-2000-2003-2007-2012-2015)

NOC

Annex 1

Working Methods and Documentation of the ITU‑R

PART 1

Working methods

…

3.1.10 Study Groups shall consider at their meetings, the draft Recommendations, Reports, progress reports and other texts prepared by Task Groups and Working Parties, as well as contributions submitted by Rapporteurs and/or Rapporteur Groups established by the same Study Group. To facilitate participation, a draft agenda shall be published, at latest, three months in advance of each meeting, indicating, to the extent possible, specific days for consideration of different topics.

…

Part 2

Documentation

…

# 12 UIT-R Questions

12.2.1.1 New or revised Questions, proposed within Study Groups, may be adopted by a Study Group according to the process contained in § 12.2.2, and approved:

– by the Radiocommunication Assembly (see Resolution UIT-R 5);

– by consultation in the interval between Radiocommunication Assemblies, after adoption by a Study Group, according to provisions contained in § 12.2.3 or § 12.2.4, as appropriate.

…

#### 12.2.2.2 Procedure for adoption at a Study Group meeting

…

…

# 13 UIT-R Recommendations

…

13.2.2.2.2 A Study Group may consider and adopt draft new or revised Recommendations, when the draft texts have been prepared sufficiently far in advance of the Study Group meeting so that the draft texts will have been available in electronic form at least two months prior to the start of the Study Group meeting.

…

AnnexE 2

Politique commune UIT-T/UIT-R/ISO/CEI en matière de brevets

NOC

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_